

Bonus sur approvisionnement Du mercredi 1^{er} au vendredi 3 octobre 2025

Conditions – Bonus sur approvisionnement – Du mercredi 1^{er} au vendredi 3 octobre 2025

Offre valable une seule fois par titulaire de compte PMU.fr s'étant valablement inscrit via le formulaire, pour tout approvisionnement du compte PMU.fr répondant aux critères de l'opération, sur PMU.fr (web, mobile ou tablette) entre le mercredi 1er octobre 2025 à 00h00 et le vendredi 3 octobre 2025 à 23h59 et pour tous les e-paris hippiques (hors e-Tic3® et e-Report+®) non annulés, non remboursés et enregistrés sur pmu.fr (web, mobile et tablette) sur les journées hippiques du 1er au 3 octobre 2025.

Date limite d'inscription à la participation : le vendredi 3 octobre 2025 à 18h00.

Les approvisionnements ne seront pris en compte qu'à partir du jour et moment de la validation de la participation depuis le formulaire reçu dans l'email ou accessible via ce lien :

https://cloud.contact.pmu.fr/APPRO1025_inscriptions

Les participants remplissant les conditions requises bénéficieront d'un bonus selon les paliers suivants :

- **10€ de bonus dès 50€ approvisionnés en une fois, suivi d'un pari le même jour**
- **30€ de bonus dès 100€ approvisionnés en une fois, suivi d'un pari le même jour**

Seul sera pris en compte le premier approvisionnement du compte PMU.fr réalisé par carte bancaire, carte prépayée ou portefeuille électronique, et hors virement bancaire sur PMU.fr (web, mobile ou tablette), à partir du 1er octobre 2025 jusqu'au 3 octobre 2025 (heures de France hexagonale), d'un montant supérieur ou égal à 50€, et effectué en une seule transaction, sur la période promotionnelle susdite. Concernant les cartes prépayées, merci de tenir compte des frais de transaction.

Cette offre n'est pas cumulable avec une autre offre d'approvisionnement.

Le bonus sera versé sur le compte PMU.fr des participants dans un délai maximum de 10 jours ouvrés après la fin de l'offre. Il sera attribué sous forme d'abondement, non retirable et utilisable uniquement pour engager de nouveaux paris sur PMU.fr, en application du règlement PMU des jeux et paris en ligne, dans sa version accessible au jour de l'offre sur le lien suivant : <https://www.pmu.fr/turf/informations-legales/>.

Les joueurs dont le niveau de risque est rouge dans le cadre du dispositif d'identification et d'accompagnement du jeu à risque ne peuvent pas participer à l'offre.

Toute notion "calendaire" "ouvré" "heure" et/ou de date s'entend par référence à la France hexagonale.

Le jeu d'argent et de hasard comporte une part de hasard, le gain n'est donc pas garanti.